

VADEMECUM SÉCHERESSE 2023

***DOCUMENT PRODUIT PAR LA DIRECTION TERRITOIRES
& ENVIRONNEMENT À DESTINATION DES CLUBS***

JUIN 2023

ffgolf[®]

Contexte

La sécheresse 2022 a laissé les nappes phréatiques dans un état déficitaire à la fin de l'été 2022. L'hiver 2023 ayant été très sec, les nappes sont déjà très basses pour un printemps (source : BRGM). L'été 2023 sera donc très compliqué en termes de gestion de l'eau et de conflits d'usage et les golfs vont être soumis à des restrictions d'arrosage.

Pour ce faire, afin d'accompagner à une gestion durable de la ressource, la ffgolf a établi une procédure sécheresse 2023 afin que l'accompagnement des clubs soit optimal et que les efforts soient les plus efficaces et efficaces.

L'objectif de ce document : présenter en quelques slides le dispositif, le process et les outils pour la sécheresse 2023 à destination des clubs.

Un guichet unique

La direction Territoires et Environnement est à votre service sur la thématique de la gestion sécheresse :

Julien CABANES, Chargé de projet gestion durable de l'eau
Julien.cabanes@ffgolf.org • 01 41 49 77 92

Maximilien LAMBERT, Responsable transition écologique
Maximilien.lambert@ffgolf.org • 01 41 49 77 25 • 06 16 23 51 71



Gérard ROUGIER
Directeur Territoires & Environnement

ENVIRONNEMENT



Maximilien LAMBERT
Responsable transition écologique



Amandine LUCCHIN
Responsable
SOLS & AGRONOMIE



Julien CABANES
Responsable
Programme EAU



Maximilien LAMBERT
Responsable
Programme
BIODIVERSITÉ

ÉTAPE 1
CONNAÎTRE MA SITUATION



Étape 1 : Connaître mon arrêté cadre et mon bassin-versant

Les règles de restriction d'arrosage sont fixées par zone hydrographique, il est donc nécessaire de connaître votre zone et les règles qui s'appliquent dans votre département (arrêté-cadre) en consultant le site de votre préfecture.

23 départements où notre Accord-Cadre n'est pas respecté (liste ci-jointe) :

→ L'arrosage peut être totalement interdit pour les golfs en seuil de crise (Niveau 4/4)

72 départements où notre Accord-Cadre est respecté

→ Même en seuil de crise, l'arrosage des golfs reste contraint mais autorisé (*uniquement les greens de 20h00 à 8h00, représentant maximum 20 à 30 % des volumes habituels maximums*)

DONC, il est tout d'abord nécessaire de vérifier que votre golf est situé dans un département où l'arrêté-cadre départemental (ou interdépartemental) est conforme à notre Accord-Cadre. La liste des départements où ce n'est pas le cas est ci-jointe.

| | |
|----|-------------------------|
| 2 | Aisne |
| 4 | Alpes-de-Haute-Provence |
| 7 | Ardèche |
| 10 | Aube |
| 11 | Aude |
| 26 | Drôme |
| 30 | Gard |
| 34 | Hérault |
| 35 | Ille-et-Vilaine |
| 40 | Landes |
| 43 | Haute-Loire |
| 44 | Loire-Atlantique |
| 48 | Lozère |
| 49 | Maine-et-Loire |
| 64 | Pyrénées-Atlantiques |
| 66 | Pyrénées Orientales |
| 67 | Bas-Rhin |
| 68 | Haut-Rhin |
| 71 | Saône-et-Loire |
| 72 | Sarthe |
| 74 | Haute-Savoie |
| 80 | Somme |
| 87 | Haute-Vienne |

ÉTAPE 2
SUIVRE MA SITUATION



CAS 1 : L'Accord-Cadre n'est pas respecté dans le département de mon golf (dépt. : 02, 04, 07, 11...)

Consulter régulièrement (au moins une fois/semaine) le site de la Préfecture afin d'être informé des parutions d'arrêtés dits « provisoires » de restriction ; à partir du classement en « alerte renforcée » tous les jours afin d'être informé du passage en « crise » sans délai.

Arrosage totalement interdit par l'arrêté

Lire les éléments envoyés par la DTE permettant de faire une demande de mise en conformité

Consulter l'arrêté pour connaître les modalités de dépôt de la demande de mise en conformité

Faire sa demande de mise en conformité
Y joindre le protocole d'irrigation.
Faire copie à la DTE

Tenir informé la DTE de l'évolution de sa demande

En cas de refus de mise en conformité par la DDT, la ffgolf se chargera d'accompagner la ou les golfs concernés de manière individuelle et en fonction des arguments avancés par la DDT

Lorsque l'AC n'est pas respecté dans le département de mon golf et que le seuil de crise va se déclencher :

Faire une demande de mise
en conformité

- Courrier process demande de mise en conformité
 - Protocole d'irrigation à joindre à la demande
 - Modèle de courrier (si à faire par courrier)
- **Éléments transmis aux clubs par la DTE lorsque nécessaire**

CAS 2 : L'Accord-Cadre est respecté dans le département du Golf X

Récupérer l'arrêté cadre de son département (site Préfecture) afin de connaître prévisionnellement à quelles mesures de restrictions votre structure sera soumise.

Consulter régulièrement (au moins une fois/semaine) soit le site « PROPLUVIA » soit le site de la Préfecture afin d'être informé des parutions d'arrêtés dits « provisoires » de restriction ; à partir du classement en « alerte renforcée » tous les jours afin d'être informé d'un éventuel passage en niveau « crise » sans délai.

ÉTAPE 3
ÊTRE PRÊT EN CAS DE CONTRÔLE



Outils à votre disposition

1. Pour être en règle en cas de contrôle

- Platform.Golf : il faut le renseigner le plus souvent possible (*registre de prélèvement, voir slide suivante*)
- Les webinaire sécheresse sur Extranet ([Replay](#) + [PPT](#))
- Les Bulletins Veille sécheresse à consulter toutes les semaines entre mai et septembre sur l'Extranet ou Platform.Garden.
- [La cartographie Propluvia](#) à consulter sur internet ou le site de votre Préfecture
- [Le Mémo contrôle police de l'eau](#) et la [fiche contrôle police de l'eau](#)

2. Si vous êtes un golf situé dans un département dont l'arrêté cadre est non conforme à l'Accord cadre golf et environnement

- La ffgolf vous alertera en cas de niveau de sécheresse crise qui interdirait l'arrosage de votre golf afin de suivre avec vous la situation et vous transmettre les documents spécifiques pour vous permettre de demander de pouvoir disposer des dispositions nationales inscrite dans la guide sécheresse 2023.

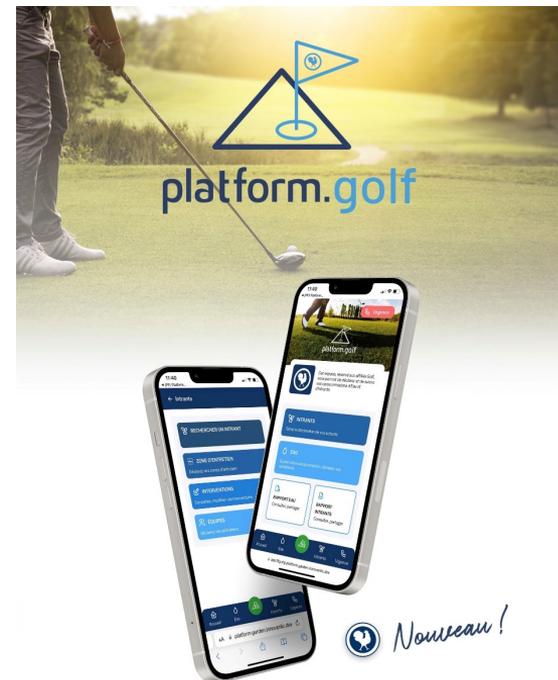
3. Pour agir localement auprès des élus et institutionnels

- [Un courrier type est mis à votre disposition sur l'extranet](#) qui vous permettra d'établir une demande de rendez-vous auprès de votre maire, préfet et élus locaux en charge du sujet de l'environnement et de la gestion de la ressource eau.

Platform.Golf est un espace réservé exclusivement aux Golfs affiliés à la ffgolf, qui vous permet de déclarer et de suivre vos consommations d'eau et d'intrants.

Platform.Golf vous permet d'être en conformité avec les obligations de relevés et gérer vos consommations d'eau :

- Déclarez vos compteurs
- Saisissez vos index
- Consultez vos déclarations
- Présentez les rapports eau et intrants en un clic en cas de contrôle



ÉTAPE 4
VEILLE ACTIVE



Assurer une veille active

- Consulter PROPLUVIA ou le site de votre préfecture régulièrement : au moins une fois/semaine, si classement en alerte renforcée tous les jours afin d'être informé sans délai du passage éventuel en crise
- Participer aux consultations publiques en cas de nouvel arrêté-cadre en construction
- Remonter les informations à la DTE
- Se concerter au niveau départemental pour assurer une représentation de la filière golf aux comités des usagers de l'eau

NOUS RESTONS À VOTRE DISPOSITION

Julien CABANES, chargé de projet gestion durable de l'eau
Julien.Cabanes@ffgolf.org • 01 41 49 77 92

Maximilien LAMBERT, responsable transition écologique
Maximilien.Lambert@ffgolf.org • 01 41 49 77 25 • 06 16 23 51 71

ffgolf[®]